



REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un Peuple - Un But - Une Foi

MINISTRE DE L'EDUCAION NATIONALE

INSPECTIONS D'ACADEMIES DE SAINT-LOUIS ET DE MATAM



Guide des bonnes pratiques

Amélioration des conditions d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu scolaire



Sigles et abréviations

AEP	Adduction d'Eau Potable
AFD	Agence Française de Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenu
AMS	Association des Maires du Sénégal
APE	Association des Parents d'Elèves
ARD	Agence Régionale de Développement
ASUFOR	Association des Usagers des Forages Ruraux
BH	Brigade Hygiène
BS	Bureau de Suivi
CFEE	Certificat de Fin d'Etude Elémentaire
CGE	Comité de Gestion de l'Ecole
CI	Cours d'Initiation
CLS	Comité Local de Suivi
COSYDEP	Coalition des Organisations en Synergie pour la Défense de l'Education Publique
CT	Collectivités Territoriales
CT	Conseiller Technique
CTR	Conseiller Technique Régional
DAJLD	Division des Affaires Juridiques, des Liaisons et de la Documentation
DAMO	Division d'Appui à la Maitrise d'Ouvrage
DCMS	Division du Contrôle Médical Scolaire
DCS	Direction des Constructions Scolaires
DD	Développement Durable
DEE	Direction de l'Enseignement Elémentaire
DEMSG	Direction de l'Enseignement Moyen, Secondaire et Général
DEqS	Direction des Equipements Scolaires
DFC	Direction de la Formation et de la Communication
DH	Direction de l'Hydraulique
DPRE	Direction de la Planification et de la Réforme de l'Education
DRP	Demande de Renseignement et de Prix
DSRP	Documents de Stratégie de la Réduction de la Pauvreté
DT	Directeur Technique

EDD	Environnement et Développement Durable
EHA	Eau, Hygiène et Assainissement
FEDD	Fouta Education au Développement Durable
IA	Inspection d'Académie
IEF	Inspection de l'Education et de la Formation
INEAD	Institut Nationale d'Etudes et d'Actions pour le Développement
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MEN	Ministère de l'Education Nationale
ML	Mètre linéaire
ODD	Objectifs pour le Développement Durable
OFOR	Office des Forages Ruraux
ONG	Organisation Non Gouvernementale
ONU	Organisation des Nations Unies
PAEHA	Plateforme des Acteurs de l'Eau, l'Hygiène et de l'Assainissement
PAEMS	Programme d'Accès à l'Eau et à l'Assainissement en Milieu Scolaire
PAQUET-EF	Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Equité, et de la Transparence du secteur de l'Education et de la Formation
PASEB	Programme d'Appui au Système Educatif de Base
PAV	Plan d'Action Volontariste
PF	Point Focal
PSE	Plan Sénégal Emergent
RNSE	Rapport National sur la Situation de l'Education
S/E	Suivi/Evaluation
SCL	Société de Cultures Légumières
SDE	Sénégalaise des Eaux
SEF	Système d'Éducation et de Formation
SEN-EAD	Sénégal Education Au Développement
SG	Secrétaire Général
SICOVAL	Syndicat Intercommunal pour l'aménagement et le développement des Coteaux et de la Vallée de l'Hers
SIG	Système Information Géographique
SONES	Société Nationale des Eaux du Sénégal
ST	Services Techniques
UCGE	Union des Comités de Gestion de l'Ecole

Ont participé à l'élaboration de ce guide sous la coordination de **Mme Khady Diop MBODJI SG /MEN** :

Prénoms et Nom	Structures
ABDOU SENE	DPRE
OUMAR THIAM	DPRE
IBRAHIMA DIATTA	DEqS
EDMOND ADIOYE	PF PAEMS MEA/ DH
ABDOU THIAO	BS/ MEN
IBRAHIMA SENGHOR	CT/SG
ALY BADIANE	PASEB
BINETA DIALLO	DEMSG
MALAMINE SAKHO SADIO	DAJLD/MEN
DJIBY MBAYE	PF PAEMS/AMS
CHEIKH FALL	DCS
MOHAMADOU LAMINE BARRO	PF PAEMS/MEN
ABDOULAYE DIOP	DEE/MEN
COUMBA GUISSÉ	DFC
NDEYE SELBE FALL	DFC
OUSSEYNOU KA	DCMS
OUMAR THIAM	INEADE
MBAYE BABOU	IA MATAM
MAFALL DER	SG IA Saint louis
MAME MAKHOUREDIA NDIAYE	PF PAEMS/IA MATAM
NICOLAS DUPUY	DT le Partenariat
DAOUDA DIOUF	Chef de projet/PAEMS
ABDOUL AZIZ FAYE	Coordonnateur PAEMS/Matam
DJIBO KA	Chargé du S/E PAEMS
ABDOU SALAM NDAO	ARD Saint Louis
AMADOU DIA	Président SEN EAD
ABOUBACRY NDAO	Président FEDD

Sommaire

Résumé	p7
La problématique de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles au niveau mondial.....	p8
La vision mondiale pour l'eau, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire en 2030	p9
L'approvisionnement en eau potable, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire	p10
Présentation du PAEMS	p11
Présentation du guide des bonnes pratiques EHA et environnement dans les écoles	p14
Volet 1 : Mettre en œuvre une politique concertée pour l'eau, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire à l'échelle d'un territoire	p16
Volet 2 : Construire des infrastructures dans les écoles sous une maîtrise d'ouvrage communale	p24
Volet 3 : Sensibilisation à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement et à l'environnement au développement durable	p42
Volet 4 : Implication communautaire et pérennisation	p57
Volet 5 : Mise en place des outils de suivi évaluation des indicateurs de performance.....	p64

Clarification conceptuelle

1. La gestion de l'eau

L'eau recouvre les $\frac{3}{4}$ de la surface de terre mais 97% de cette eau est salée et 2% est sous forme de glace. L'eau douce ne représente que 1%. L'eau semble abondante, mais elle est rare, d'où la nécessité de la gérer de façon rigoureuse.

La gestion de l'eau est l'ensemble des précautions à prendre dans l'approvisionnement, le transport, la conservation et la consommation de l'eau.

2. L'hygiène

Il s'agit de l'ensemble des règles et des pratiques destinées à améliorer et à préserver l'état de santé et de confort des individus. Elle recherche les conditions optimales d'environnement pour lutter, entre autres, contre la propagation des maladies infectieuses. Elle nécessite d'être complétée par des moyens de prévention tels que les vaccinations.

Elle comporte entre autres : l'hygiène individuelle et l'hygiène collective.

L'Hygiène individuelle concerne l'hygiène corporelle, vestimentaire et alimentaire. L'Hygiène corporelle permet de maintenir notre corps propre pour éviter certaines maladies.

L'Hygiène vestimentaire permet de maintenir nos habits propres.

L'Hygiène collective ou « du milieu » est l'ensemble des règles et pratiques destinées à améliorer et à préserver notre cadre de vie.

3. L'assainissement

L'assainissement est une démarche visant à améliorer la situation sanitaire globale de l'environnement dans ses différents composants. Il comprend la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides, des déchets solides et des excréments.

Il désigne l'ensemble des moyens de collecte, de transport et de traitement d'épuration des eaux usées avant leur rejet dans les rivières ou dans

le sol. L'assainissement est dit non-collectif ou autonome dans les zones non-raccordées au tout à l'égout.

4. L'Environnement

L'environnement est l'ensemble des composants naturels de la planète Terre comme l'air, l'eau, l'atmosphère, les roches, les végétaux, les animaux, et l'ensemble des phénomènes et interactions s'y déroulant c'est-à-dire comme tout ce qui entoure l'Homme et ses activités

C'est ainsi que le code de l'environnement du Sénégal (Loi N°2001 -01 du 15 janvier 2001) qui détermine et oriente la politique de l'environnement, le définit comme étant : « L'ensemble des éléments naturels et artificiels ainsi que des facteurs économiques, sociaux et culturels qui favorisent l'existence, la transformation et le développement du milieu, des organismes vivants et des activités humaines ».

5. Développement durable

« Le développement durable est un développement qui permet la satisfaction des besoins présents sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs ». « Le développement durable vise à favoriser un état d'harmonie entre les êtres humains et entre l'homme et la nature ».

Le développement durable va à l'encontre d'une logique de croissance fondée sur une exploitation effrénée des ressources naturelles ainsi que des objectifs de rentabilité à court terme au profit d'une minorité d'individus. C'est, au contraire, un développement qui est raisonnable et maîtrisé et qui concilie les besoins des hommes avec la préservation des équilibres écologiques, sociaux et économiques.

Le développement durable se situe donc à l'intersection d'un monde économiquement efficace, socialement équitable et écologiquement soutenable.

Résumé

La gestion qualitative des structures éducatives passe par le relèvement de nombreux défis dont un environnement sain et propice à la réussite scolaire. Le Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS) contribue à la résolution de certains problèmes environnementaux et éducatifs.

Mis en œuvre depuis 2012 par une synergie d'acteurs et de manière inclusive, le PAEMS est aujourd'hui capitalisé pour un déploiement dans les autres régions du Sénégal et des pays d'intervention. La dynamique enclenchée dans le processus de mise en œuvre et de capitalisation relève d'une volonté de rendre durables et pérennes les interventions en matière d'accès à l'eau potable, d'amélioration des pratiques d'hygiène et d'assainissements dans les écoles élémentaires en donnant aussi la possibilité d'utiliser les ressources de manière efficace et efficiente.

Le Guide des bonnes pratiques élaboré à cet effet entre dans le cadre de son application adapté à tout contexte. Les vingt fiches techniques conçues à cet effet tiennent à mettre en valeur les bonnes pratiques en matière d'accompagnement des politiques publiques et de cohérence dans la démarche.

Le document en question est un outil de plaidoyer réalisé par les acteurs de Saint-Louis et de Matam à travers le programme PAEMS sous le contrôle des Directions et Services du Ministère de l'éducation nationale. Il est mis à la disposition des acteurs institutionnels et partenaires au développement participant à la mise à disposition de l'eau, de l'amélioration des pratiques d'hygiène et l'assainissement dans les écoles.

La problématique de l'eau potable, l'hygiène et l'assainissement dans les écoles au niveau mondial

L'école constitue un cadre de vie où les enfants passent la majeure partie de leur temps. Elle doit, par conséquent, offrir des conditions d'existence favorables à leur épanouissement.

L'accès à l'eau, à des installations sanitaires adéquates et leur entretien permanent constituent les éléments de base pour la création d'un environnement scolaire sain, durable et adapté aux besoins d'une éducation de qualité.

Au regard du rapport mondial publié par l'Unicef en 2016, la situation de l'Eau potable, l'Hygiène et l'Assainissement en milieu scolaire pose problème.

Pour l'Eau potable

- près de 570 millions d'enfants ne bénéficient d'aucun service élémentaire d'approvisionnement en eau de boisson dans leur établissement scolaire ;
- une école primaire sur quatre et un établissement secondaire sur six ne disposaient d'aucun service d'approvisionnement en eau potable ;
- près de la moitié des établissements scolaires d'Afrique subsaharienne ne disposaient d'aucun service d'approvisionnement en eau potable.

Pour l'Hygiène

- plus de 900 millions d'enfants dans le monde ne bénéficiaient d'aucun service élémentaire d'hygiène dans leur établissement scolaire ;
- plus d'une école primaire sur trois et un quart des établissements secondaires ne disposaient d'aucun service d'hygiène ;
- la couverture des services élémentaires d'hygiène dans les écoles était inférieure à 50% en Afrique subsaharienne.

Pour l'Assainissement

- plus de 620 millions d'enfants à travers le monde ne bénéficiaient d'aucun service d'assainissement dans les établissements scolaires ;
- environ une école primaire sur trois et un établissement secondaire sur huit ne disposaient d'aucun service d'assainissement et un tiers des établissements scolaires subsahariens ;
- le nombre d'élève par toilette était souvent supérieur au ratio recommandé dans les directives nationales pour les filles comme pour les garçons.



La vision mondiale pour l'eau, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire en 2030

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté par les 193 Etats membres de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU), a fixé 17 ODD et 196 cibles mondiales abordant les dimensions sociales, économiques et environnementales du développement durable dans le cadre d'une démarche intégrée. Les ODD 6 et 4 sont ainsi déclinés :

ODD	Cibles et indicateurs des ODD
	<p>6.1 : d'ici à 2030, assurer l'accès universel à l'eau potable pour tous à un coût abordable</p> <p>6.2 : d'ici à 2030, assurer l'accès de tous dans des conditions équitables à des services d'assainissement, d'hygiène adéquats et mettre fin à la défécation en plein air, en accordant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situations vulnérable.</p>
	<p>4 a : D'ici à 2030, faire construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir un cadre d'apprentissage effectif qui soit sûr, exempt de violence et accessible à tous.</p>



L'approvisionnement en eau potable, l'hygiène, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire

La vision du Gouvernement du Sénégal en matière d'éducation et de formation est de mettre en place : un système d'Éducation et de Formation (SEF) pacifié et stable, diversifié et intégré pour inclure en toute égalité chacune et chacun, motivant et de qualité pour la réussite de toutes et de tous, pertinent et efficace en tant qu'outil de développement des compétences nécessaires à l'émergence d'un Sénégal prospère et solidaire ».

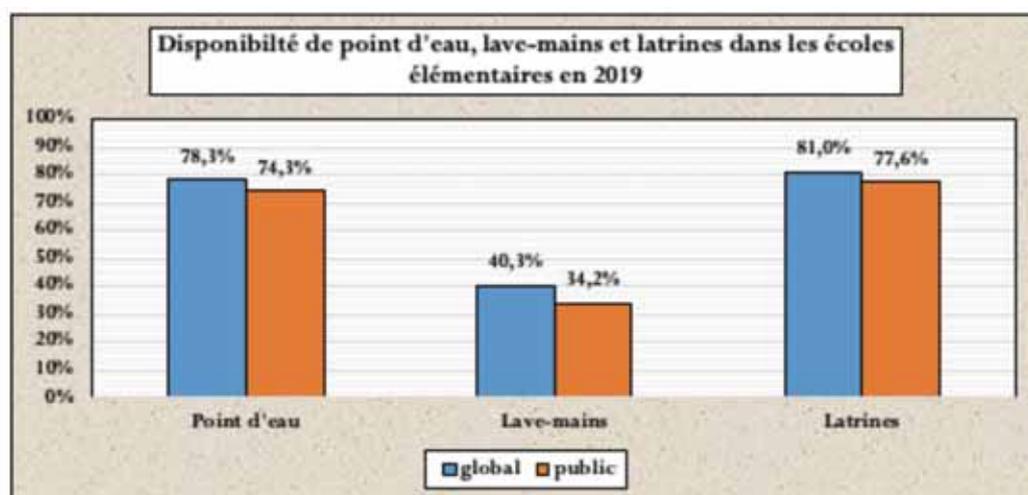
Le Programme d'Amélioration de la Qualité, de l'Équité, et de la Transparence du secteur de l'Éducation et de la Formation (PAQUET-EF) qui est le document stratégique de mise en œuvre de la politique éducative au Sénégal pour la période 2018-2030, décline des objectifs conformes au PSE, à savoir :

- **une école de qualité** : améliorer la qualité de l'éducation et de la formation dans toutes ses dimensions ;
- **une école pour tous** : renforcer, à tous les niveaux, la couverture, la diversification et l'offre d'éducation et de formation ;
- **une école viable, fiable et pacifiée** : promouvoir une gouvernance sectorielle, intégrée, inclusive, partenariale, décentralisée, transparente et efficace.

Le Sénégal s'est engagé, à travers le secteur de l'éducation et de la formation, à suivre l'ODD4.

En 2019, deuxième année de mise en œuvre du PAQUET mis à jour pour la période 2018-2030, sur 10434 écoles élémentaires recensées au niveau national, 78,3% ont accès à l'eau, 40,3% disposent de lave-mains fonctionnel et 81,0% disposent de latrines.

Dans le public, sur un nombre total de 8 631 écoles, 74,3% ont accès à l'eau, 34,2% et 77,6% disposent respectivement de lave-mains et de latrines.



Source : Rapport national sur la situation de l'éducation (RNSE) de 2019

Présentation du PAEMS

Le Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS) est mis en œuvre par l'ONG Le Partenariat, sur financement de l'Agence Française de Développement (AFD), depuis 2012 dans 3 pays d'intervention :

- **au Sénégal**, dans la région de Saint-Louis et de Matam correspondant à la vallée du Fleuve Sénégal ;
- **au Maroc**, dans les provinces de Safi, Sidi Benour et Youssoufia ;
- **en Guinée**, dans la région de Labé en 2015.



En 2007, l'ONG Le Partenariat a démarré par un Programme d'Adduction d'eau dans les écoles sur financement de l'Agence de l'Eau Artois Picardie dans le cadre de la loi Oudin Santini (1% eau). Un projet qui a permis de montrer l'importance de l'eau en milieu scolaire et l'intérêt de mener une étude pour une intervention plus structurée à la demande des partenaires locaux.

De là, l'Agence Française de Développement a été sollicitée pour le déroulement du programme triennal (Le PAEMS) dont les objectifs sont :

- permettre l'amélioration de l'efficacité des politiques publiques locales menées par le secteur éducatif ;

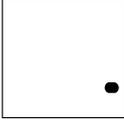
- améliorer les conditions d'accès à l'éducation dans les écoles d'intervention en proposant une solution intégrée, attentive aux questions du genre et de l'environnement scolaire au profit des élèves et des enseignants ;
- lutter contre le phénomène de déperdition scolaire ;
- renforcer les capacités des acteurs locaux en matière de pilotage, de gestion et de suivi du secteur éducatif ;
- mettre en place un programme d'accompagnement des bénéficiaires dans les établissements scolaires afin de promouvoir l'émergence de comportements responsables en matière, d'hygiène, de l'eau, d'assainissement, d'environnement et de scolarisation auprès des enseignants et des élèves et de leurs parents ;
- capitaliser la démarche, favoriser des échanges de pratiques pour une diffusion au niveau des autres régions et des autres pays de la sous-région.

Au cours des deux premières phases d'implantation (2012-2015) et de consolidation (2016-2018), le PAEMS a permis d'intervenir sur une centaine d'écoles, au Sénégal, par un travail d'accompagnement et de mobilisation des partenaires locaux de l'éducation. Ces efforts ont abouti à une meilleure coordination des interventions sur les différents territoires. Ils ont aussi permis une amélioration des conditions de scolarisation des élèves et des équipes pédagogiques et un renforcement de capacités des acteurs (notamment les collectivités territoriales et les associations locales) pour la conduite des projets.

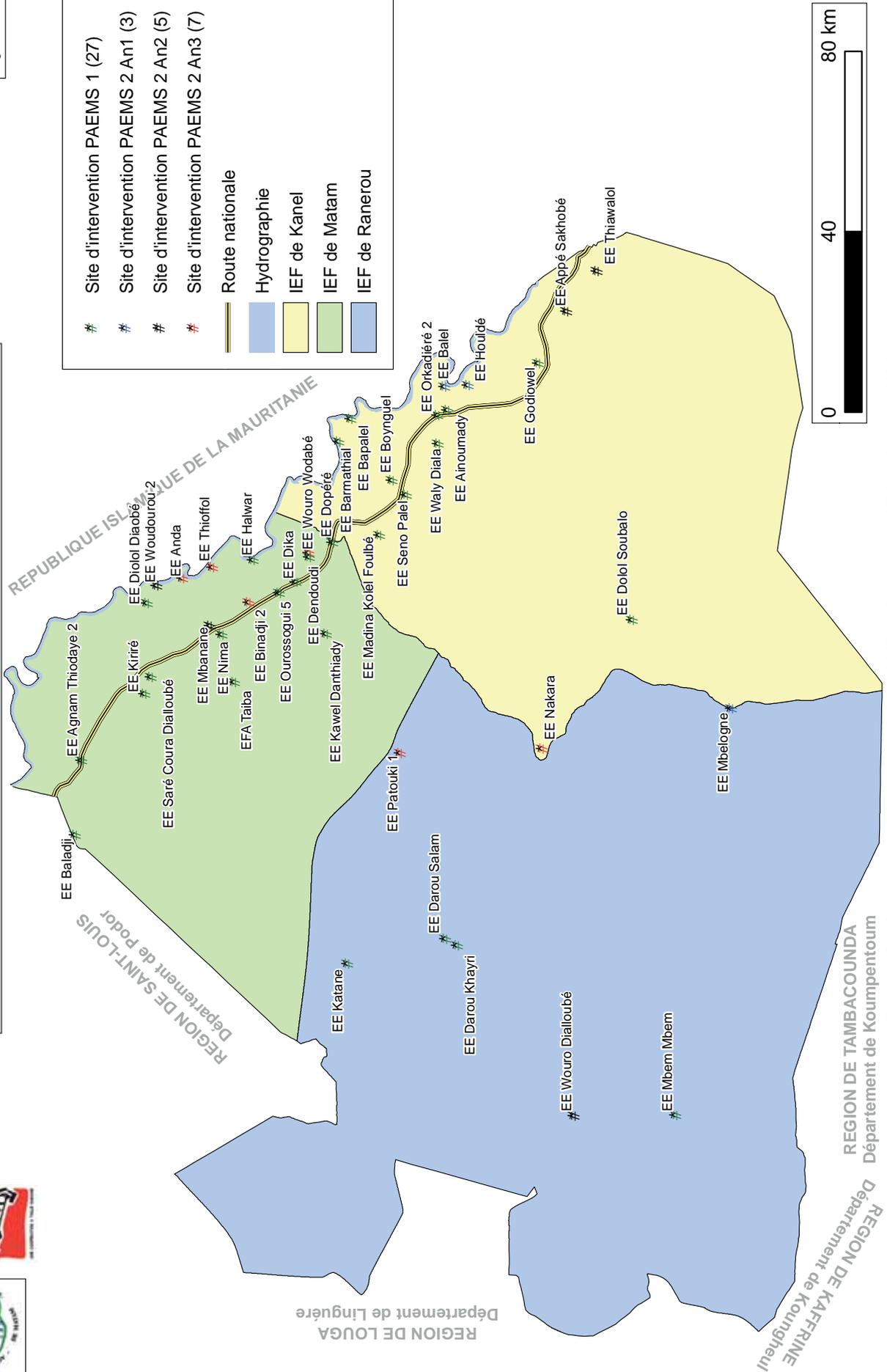


REGION DE MATAM

Localisation des sites d'intervention du PAEMS



#	Site d'intervention PAEMS 1 (27)
#	Site d'intervention PAEMS 2 An1 (3)
#	Site d'intervention PAEMS 2 An2 (5)
#	Site d'intervention PAEMS 2 An3 (7)
—	Route nationale
■	Hydrographie
■	IEF de Kanel
■	IEF de Matam
■	IEF de Ranerou



Edition : Octobre 2017 Réalisation : SIG/ARDMT Projection : UTM Datum : WGS 84

Présentation du guide des bonnes pratiques EHA et environnement dans les écoles

Le présent document retrace les procédures et les bonnes pratiques capitalisées dans la mise en œuvre du PAEMS.

Communément appelé guide méthodologique des bonnes pratiques, ce document vise à mettre à la disposition des acteurs institutionnels et partenaires au développement un ensemble d'outils de savoir et de savoir-faire pour améliorer les conditions de scolarisation par l'accès à l'eau, l'assainissement et l'amélioration de l'environnement en milieu scolaire.

Particulièrement, il vise à accompagner les acteurs œuvrant en milieu scolaire, dans la planification, la mise en œuvre et le suivi des activités relatives à la promotion des bonnes pratiques en matière d'hygiène, d'assainissement et d'éducation environnementale.

Organisation du guide

1. Le guide des bonnes pratiques est organisé en cinq grands volets :
2. Le premier volet a trait à la mise en œuvre d'une politique concertée, pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire. Son contenu est constitué de 2 fiches d'exécution technique décrivant la composition des acteurs-clés et leurs rôles, les objectifs et le pilotage des activités de manière inclusive.
3. Le deuxième volet est relatif à la construction des infrastructures et équipements, avec une centration sur le pack intégré (adduction d'eau, construction de toilettes et de clôtures) comme solution et des modalités du suivi local des réalisations, avec une forte implication communautaire. Il est constitué de 7 fiches d'exécution technique décrivant tout le processus de planification, de réalisation, de suivi et de réception des ouvrages scolaires, sous maîtrise d'ouvrage communale.
4. Le troisième volet est relatif à l'accompagnement des acteurs pour faire de l'école, un lieu de référence des bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène, d'assainissement, d'environnement et de développement durable. Il est relatif aux actions de formation, de sensibilisation et d'organisation des acteurs de première ligne pour la mise en œuvre des activités en EHA et EDD. Il comprend 5 fiches d'exécution technique décrivant les actions de formation, de sensibilisation et d'organisation des différentes catégories d'acteurs impliqués dans la mise en œuvre des activités planifiées.
5. Le quatrième volet est relatif à l'implication communautaire, pour une appropriation du projet et la pérennisation des activités. Il comprend 3 fiches d'exécution technique.
6. Le cinquième volet est relatif à la mise en place des outils de suivi-évaluation pour déterminer la valeur ajoutée du projet sur les performances scolaires. Il comprend 1 fiche d'exécution technique.

Destinataires du Guide

Le Guide des bonnes pratiques est destiné principalement à ces ordres d'acteurs :

- L'Etat du Sénégal à travers le Ministère de l'Education Nationale en charge de la mise en œuvre de la politique éducative ;
- Les partenaires au développement qui accompagnent les efforts de l'Etat du Sénégal dans l'atteinte des objectifs du PAQUET-EF ;
- Les Collectivités territoriales.





VOLET 1

**METTRE EN ŒUVRE UNE POLITIQUE
CONCERTÉE POUR L'EAU, L'HYGIÈNE
ET L'ASSAINISSEMENT EN MILIEU SCOLAIRE
À L'ÉCHELLE D'UN TERRITOIRE**

VOLET 1

Mettre en œuvre une politique concertée pour l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire à l'échelle d'un territoire

Justification

Les Politiques publiques promeuvent à travers le PAQUET-EF dans son Résultat 300 : « Un système de gouvernance et de gestion sectoriel axé sur les résultats en terme de qualité, d'équité et de pertinence favorisant l'amélioration continue de la qualité et de l'équité, la responsabilisation des acteurs de l'établissement des niveaux déconcentrés, des collectivités territoriales et des communautés ainsi que l'efficience de la dépense et la transparence de l'action publique ».

Objectifs

L'objectif général est la mise en place d'un dispositif de coordination et de pilotage intégrant les cadres de la décentralisation existants pour une amélioration des conditions de scolarisation.

Spécifiquement, il s'agit de favoriser :

- la création d'une base de données dynamique sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement en milieu scolaire ;
- le renforcement de capacités des acteurs locaux sur les politiques publiques en matière d'accès à l'eau, l'hygiène et l'assainissement ;
- la mise en cohérence et l'harmonisation des différentes interventions en vue de trouver des complémentarités entre les actions et les acteurs ;
- la définition d'une stratégie régionale pour un accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement.

Résultats attendus

- Un comité de pilotage sur l'eau, l'hygiène et l'assainissement pour un environnement au maintien et à la réussite scolaire est mis en place et piloté par l'Inspection d'Académie.
- Une base de données dynamique intégrée au SIG sur l'accès à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement et la sécurité en milieu scolaire est créée à l'échelle régionale pour un suivi des interventions et une meilleure planification.
- Une stratégie régionale d'accès universel à l'eau, à l'hygiène, l'assainissement et la sécurité en milieu scolaire est élaborée, partagée, validée et mise en œuvre.
- Elle s'intègre au niveau des cadres de concertation régionale mis en place par le Gouverneur pour les sous-secteurs de l'éducation, eau potable et assainissement....
- Le niveau d'accès à l'eau, à l'hygiène, l'assainissement et la sécurité en milieu scolaire est amélioré à l'échelle régionale.



Partenaires mobilisés

Partenaires	Responsabilités
Agence Régionale de Développement	<ul style="list-style-type: none"> * Réalise l'étude diagnostic et la création d'une base de données sur la situation de l'accès EHA au niveau des écoles de la région. * Réalise la géolocalisation et le géo référencement des écoles grâce au système d'information géographique (SIG). * Assure la gestion de la base de données et du SIG. * Coordonne et harmonise les projets et programmes à l'échelle régionale. * Capitalise la démarche et assure sa démultiplication auprès des Collectivités territoriales et partenaires au développement.
Inspection d'Académie	<ul style="list-style-type: none"> * Assure la présidence du comité de pilotage régional. * Définit et met en œuvre la stratégie de pérennisation du dispositif. * Coordonne la collecte des données dans les écoles pour la mise à jour de la base de données et du SIG. * Mobilise les Inspecteurs de l'éducation et de la formation dans tout le processus. * Assure le suivi régulier du dispositif de coordination et de pilotage.
Collectivité Territoriale	<ul style="list-style-type: none"> * Participe au fonctionnement du dispositif régional de coordination et de pilotage. * Participe à l'élaboration et à la validation de la stratégie régionale d'accès EHA en milieu scolaire. * Mobilise des moyens pour l'opérationnalisation de la stratégie à l'échelle territoriale.
Services techniques : - Hydraulique - Assainissement - Eaux et Forêts - Hygièn	<ul style="list-style-type: none"> * Apportent un appui technique et méthodologique au dispositif régional de coordination et de pilotage. * Apportent un appui technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'accès EHA en milieu scolaire. * Capitalisent et remonte l'information au niveau central.
Société civile Union Régionale des Fédérations d'APE Cosydep Associations locales	<ul style="list-style-type: none"> * Veille à ce que l'école et la communauté soient au cœur des actions. * Assure la médiation en cas de difficultés. * Fait le plaidoyer auprès des acteurs pour la mise en œuvre de la stratégie régionale.
Partenaires au développement	<ul style="list-style-type: none"> * Étudient les synergies d'actions possibles. * Contribuent à la mise en œuvre de la stratégie régionale d'accès universel.

Démarche méthodologique

Fiche 1 : Elaboration des outils de connaissances et de suivi, de diagnostic et de cartographie	
Justification	<p>Extrant 312 du PAQUET-EF « Pilotage du secteur organisé autour d'un processus itératif de prise de décision documenté par des systèmes d'information autour d'indicateurs d'équité et de qualité permettant de réguler avec efficacité le système ».</p> <p>Extrant 313 du PAQUET-EF « Cadres fonctionnels de dialogue et de partenariat avec les parties prenantes de la société civile, des collectivités territoriales et de l'économie sont établis à tous les niveaux du SEF ».</p>
Objectifs	<p>Arriver à une plus grande maîtrise de la cartographie scolaire à l'échelle d'un territoire grâce au SIG, avec une lecture plus facile des données statistiques.</p>
Stratégies / Approches	<p>La mise en œuvre du SIG nécessite une cogestion impliquant dans une même dynamique les bureaux de planification des IA, des IEF et les services compétents de l'ARD. Cela repose sur une collecte des données dans l'ensemble des écoles à l'échelle de la région et un échange régulier pour sa mise à jour.</p> <p>Il appartient à l'IA et à l'ARD, de définir un cadre et une stratégie pour la transmission des données.</p>
Acteurs impliqués	<p>IA : assure la coordination et la mise à disposition de données au niveau régional</p> <p>ARD : assure le traitement, l'analyse, la cartographie et la gestion du SIG</p> <p>Collectivités territoriales et partenaires au développement : utilise la base de données pour assurer une cohérence d'ensemble et définir une politique d'accès universel à l'eau, l'hygiène, à l'assainissement et à la clôture à l'échelle d'un territoire.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Une base de données renseignant sur l'existence ou non d'un point d'eau, de latrine et de clôture dans les écoles est créé. * Les écoles sont géo localisées et géo référencées à l'échelle régionale. * Des cartes thématiques (Eau-Latrine-Clôture) sont réalisées chaque année selon la demande des acteurs. * Un SIG est disponible et géré par l'ARD à l'échelle régionale.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La mise en place d'une base de données et d'un SIG dynamique, l'exemple de la Région de Saint-Louis

Les acteurs locaux de la région de Saint-Louis, constatant en 2011 :

- L'insuffisance des moyens d'actions actuels afin d'apporter une solution d'accès à l'ensemble des écoles de la région ;
- Le manque de données sectorielles spécifiques, d'instrument de planification, de coordination et de suivi ;
- La multiplicité des formes que peut prendre un projet d'adduction d'eau pour une école (fonction de l'existence ou non du réseau, de sa distance, etc.)
- Le manque d'indicateurs de mesure des résultats et d'impacts des interventions proposées ;

ont émis l'idée, en 2012, de **réaliser une étude sectorielle sur l'accès à l'eau et à l'assainissement dans les écoles** afin de matérialiser la situation dans la région de Saint-Louis et les besoins. Cette étude servirait de référence pour l'Inspection d'Académie de Saint-Louis et les partenaires au développement, en vue d'établir un plan d'intervention d'accès à l'eau et l'assainissement dans les écoles au niveau régional.

Dans un objectif de mettre à disposition des acteurs (autorités locales, services étatiques, partenaires de la coopération, acteurs locaux, etc.) des données sectorielles sur l'accès à l'eau à l'assainissement et à la sécurité dans les écoles de la région de Saint-Louis (état des lieux, besoins et contraintes du secteur, perspectives).

Il a d'abord été mis en place un **comité technique de pilotage et de suivi**, composé du Conseil Régional de l'époque (2012), de l'Agence Régionale de Développement, du Service

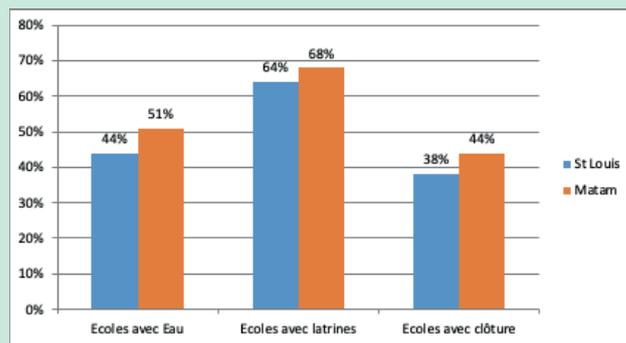
Régional de l'Hydraulique, de l'Inspection d'Académie, des IEF, de la Région médicale, de la Brigade Régionale de l'Hygiène, du Service Régional de la Statistique et de la Démographie, de l'Association Régionale des Parents d'Elèves, et l'ONG Le Partenariat.



Ce comité a pour mission :

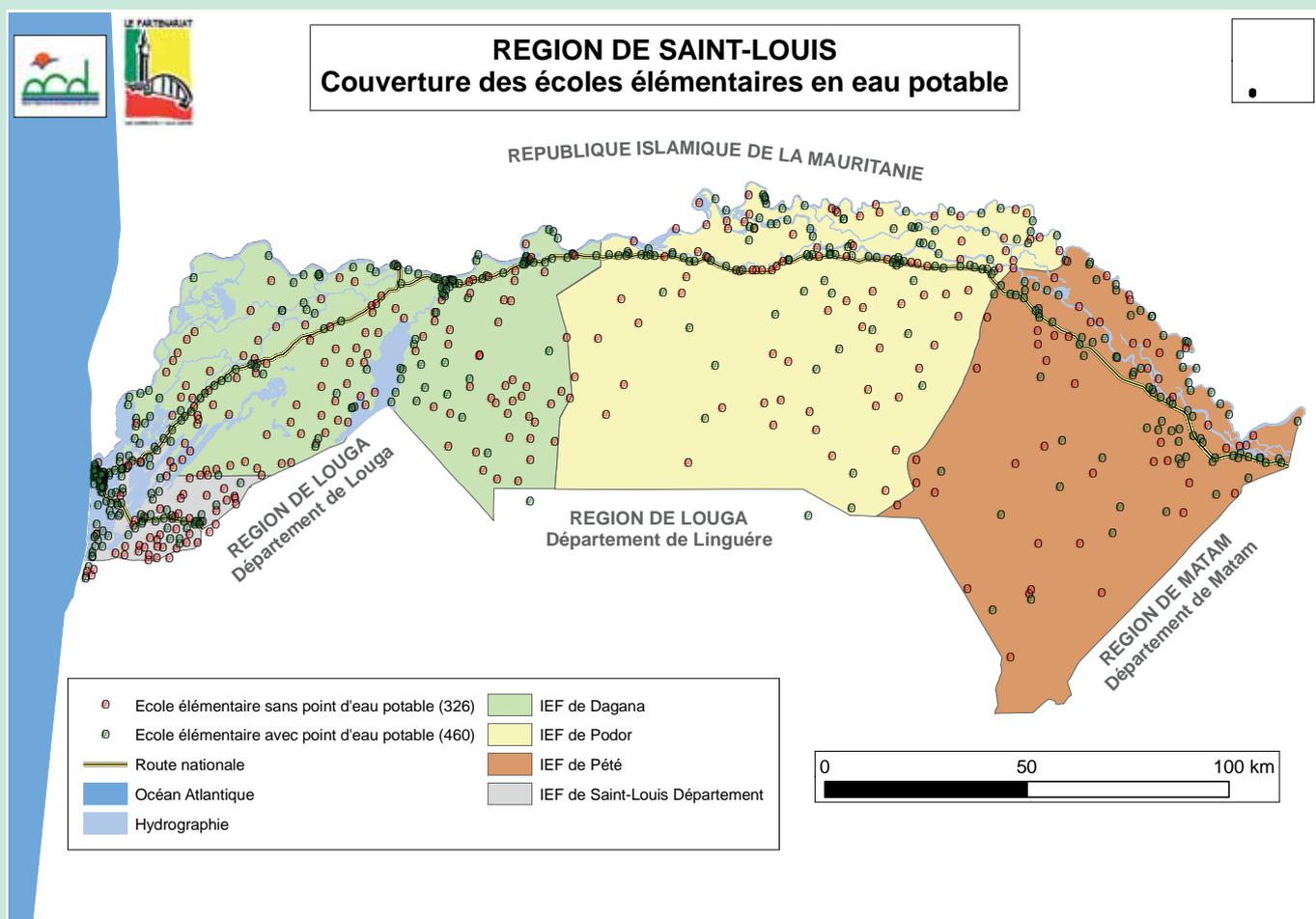
- de valider les modalités de réalisation de l'étude, les objectifs attendus ;
- d'assurer le suivi de la réalisation de l'étude ;
- de mobiliser les partenaires associés et fournir les informations nécessaires ;
- d'articuler les résultats de l'étude avec les orientations définies au niveau national (DSRP, PAQUET-EF...) ;
- de valider les résultats ;
- de capitaliser et diffuser les résultats de l'étude.

Enfin, **le traitement des données**, une équipe de rédaction est mise en place au niveau du Partenariat pour l'analyse et le traitement des données collectées. Les données traitées ont été soumises au comité technique de pilotage pour validation. Nous (ARD) de Saint-Louis avait coordonné l'exploitation et avait produit les différentes cartes thématiques et de localisation des écoles.



La réalisation de l'étude et du SIG nous avait permis de :

- définir la situation de l'accès à l'eau et l'assainissement dans écoles à l'échelle de chaque département ;
- favoriser la mobilisation et l'investissement des partenaires pour le développement de l'accès à l'eau et l'assainissement dans les écoles ;
- d'élaborer des outils de suivi des résultats et de l'impact des interventions dans les thématiques eau et assainissement dans les écoles ;
- produire la cartographie de toutes les écoles ;
- définir des mécanismes souples de mise à jour de la base de données et du SIG annuellement.



Fiche 2 : Mise en place d'un dispositif de coordination, de pilotage à l'échelle d'un territoire

<p>Justification</p>	<p>Extrant 313 du PAQUET-EF « Cadres fonctionnels de dialogue et de partenariat avec les parties prenantes de la société civile, des collectivités territoriales et de l'économie sont établis à tous les niveaux du SEF ».</p>
<p>Objectifs recherchés</p>	<p>Créer et mettre en œuvre une véritable synergie des acteurs-clés œuvrant au développement de l'école.</p> <p>Spécifiquement, il s'agit de favoriser :</p> <ul style="list-style-type: none"> * un dialogue entre différents acteurs pour une synergie d'actions, * une meilleure articulation des actions à entreprendre avec les politiques publiques définies, * une priorisation et une synergie des interventions.
<p>Stratégies / Approches</p>	<p>L'approche est à la fois multi sectorielle et multi-acteurs compte tenu de la diversité des thématiques : eau, hygiène, assainissement et environnement. Ce dispositif peut être installé à chaque échelle de gouvernance (Région, Département et Commune).</p>
<p>Acteurs impliqués</p>	<p>IA : assure la présidence du cadre.</p> <p>IEF : membre du cadre, partage les initiatives à mener dans sa circonscription.</p> <p>ARD : membre du cadre, assure la synergie d'actions avec les initiatives et projets portés par les CT.</p> <p>Collectivités Territoriales et Partenaires au développement : membres du cadre, ils partagent les initiatives menées dans les territoires, trouvent des synergies d'actions possibles et assurent le financement du cadre de concertation.</p> <p>Société Civile : veille à ce que l'école et la communauté soient au cœur des actions.</p> <p>Services techniques déconcentrés de l'Etat : partage les actions à mener par leurs services au bénéfice de l'école.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Un cadre de concertation favorisant un dialogue entre différents acteurs est mis en place. * Des synergies d'actions entre différents acteurs sont trouvées pour plus d'impacts au niveau de l'école. * Les actions à mener sont conformes aux orientations en vigueur.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Intérêt d'un dispositif de coordination EHA à l'échelle régionale

L'eau, bien public aux enjeux mondiaux, est une ressource qui subit des pressions de plus en plus fortes. Pression sur la quantité disponible par habitant, qui résulte de la croissance démographique et de l'évolution des régimes alimentaires. Pression sur la qualité également, mise à mal par la concentration croissante des populations dans les villes et les capacités insuffisantes des systèmes d'épuration des eaux usées.

L'accès à l'eau et à l'assainissement est inscrit comme une priorité dans le cadre des Objectifs de Développement Durable (ODD). Il contribue en effet à de nombreux enjeux de développement : réduction de la pauvreté et de la faim, santé, éducation, égalité des sexes...

Conscient de ses enjeux l'ONG Le Partenariat à travers le PAEMS (Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire) s'est vite positionnée en milieu scolaire pour réduire drastiquement les inégalités d'accès à l'eau et l'assainissement, principale cause de déperdition et de baisse des performances au niveau des enseignements apprentissages.

Ainsi cette volonté de mettre en œuvre une politique concertée pour l'eau, l'assainissement et l'environnement en milieu scolaire sur la région est un impératif incontournable pour réussir un accès universel de la ressource, déclinés par les acteurs de la Région a bénéficié d'un appui du PAEMS.

Depuis 2012 une volonté politique de renforcer le secteur est apparue comme une priorité. La stratégie sectorielle Eau et assainissement définie dans la lettre de politique sectorielle en est une parfaite illustration.

À l'échelle régionale, le soutien politique doit être renforcé si l'on veut atteindre l'accès universel d'ici 2021. Actuellement près de 28 % des écoles ne disposent toujours pas d'un accès pérenne à l'eau potable, et 14% des écoles ne bénéficient pas d'installations sanitaires satisfaisantes. Le manque d'eau potable et d'assainissement

demeure ainsi l'une des premières causes d'abandon dans la région, en particulier chez les filles.

Dans l'académie, d'importants progrès sur l'accès ont été observés grâce au PAEMS. Ainsi, les enjeux principaux portent désormais plutôt sur la bonne gestion de la ressource dans un contexte de rareté. Dans le domaine de l'assainissement, ce sont des défis de préservation des infrastructures qui apparaissent pour le secteur.

Face à la diversité des situations, les acteurs regroupés autour de la plateforme des acteurs de l'eau, l'hygiène et de l'assainissement (PAEHA) coordonnée par le gouverneur doivent se concentrer particulièrement sur la définition de stratégies spécifiques à la région.

Trois axes d'intervention demeurent néanmoins valides avec des priorités variables :

- l'appui à la définition et à la mise en œuvre de cadres sectoriels clairs et efficaces, qui s'impose comme un pré requis quel que soit le l'intervenant,
- Seul un tel cadre permet, en effet, de prendre en compte la complexité de ce secteur aux problématiques et aux acteurs variés.
- la gestion durable de la ressource en eau, qui vise à optimiser la demande et à protéger le milieu scolaire,
- l'accès pérenne à l'eau pour tous, qui n'est possible qu'avec une gestion durable, opérationnelle, efficiente et maîtrisée, accompagnée par une démarche sociale priorité sur les populations fragiles, les écoles et centres de santé).

Mbaye Babou

Inspecteur d'Académie Matam



VOLET 2

**CONSTRUIRE DES INFRASTRUCTURES
DANS LES ÉCOLES SOUS UNE MAITRISE
D'OUVRAGE COMMUNALE**

VOLET 2

Construire des infrastructures dans les écoles sous une maîtrise d'ouvrage communale

<p>Justification</p>	<p>Résultats immédiat 230 du PAQUET-EF « Les disparités d'accès d'origine diverses sont réduites de façon à inclure les exclus : personnes vivant avec handicap et dans des conditions / zones défavorisées ».</p>
<p>Objectifs</p>	<p>L'objectif principal est d'améliorer les conditions d'accueil et de scolarisation à travers une implication forte de la communauté. Spécifiquement :</p>  <ul style="list-style-type: none"> * équiper les écoles élémentaires de point d'eau, de latrines et de clôtures (Muret surmonté de grillages) sous maîtrise d'ouvrage communale ; * impliquer en amont la communauté dans l'identification de ses besoins ; * réaliser, de manière concertée, avec la commune, les études techniques et le processus de passation des marchés ; * impliquer la communauté dans tout le processus : de la construction à la réception définitive des ouvrages en prenant en compte les aspects environnementaux ; * réaliser et partager un ensemble d'outils simples de contrôle et de suivi des chantiers.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Une fiche diagnostic (Situation de référence et expression des besoins par ordre de priorité) est élaborée, avant toute intervention, par la communauté. * Des études techniques de faisabilité sont réalisées avec la commune sous la supervision de l'Inspection de l'Education et de la Formation. * Des outils sont élaborés avec la communauté pour participer aux passations des marchés et assurer un suivi technique régulier de chantier. * La communauté est renforcée en maîtrise d'ouvrage et maîtrise d'ouvrage déléguée à travers la mise en place d'un comité local de suivi. * Les constructions sont réalisées de manière intégrée pour répondre à tous les besoins. * Les écoles sont équipées en eau, blocs sanitaires et clôtures sous maîtrise d'ouvrage communale.

Partenaires mobilisés

Partenaires	Responsabilités
<p>Commune</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Assure la maîtrise d'ouvrage. * Participe aux études diagnostiques. * Assure le lancement de la consultation. * Fait le dépouillement. * Est signataire des contrats de réalisation des travaux. * Suit tout le processus de réalisation des ouvrages. * Met en place un comité local de suivi.
<p>Division d'Appui à la Maîtrise d'Ouvrage de l'Agence Régionale de Développement (DAMO / ARD)</p> <p>Conseiller Technique Régional de l'Inspection d'Académie (CTR / IA)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Elabore les dossiers techniques (demandes de renseignements et de prix, cahiers de charges et plans). * Assure le suivi technique et financier du chantier. * Assure le contrôle durant tout le processus de réalisation des ouvrages. * Veille au respect des normes et standards de construction définis par le Ministère de l'Education nationale.
<p>Comité de Gestion de l'Ecole (CGE)</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Participe à l'élaboration de la fiche diagnostic de l'école. * Assure le suivi de proximité de toutes réalisations d'ouvrages dans l'école. * Assure l'entretien des ouvrages de l'école.

Démarche

Fiche 3 : Etude et identification des besoins à l'échelle communale	
Justification	Extrant 325 du PAQUET-EF « Management et gestion des infrastructures et équipements renforcés pour plus d'efficacité et d'efficience ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Définir une situation de référence des écoles de la commune sur l'accès à l'eau, à l'assainissement et la clôture * Elaborer un plan d'actions efficace et efficient selon les priorités, moyens disponibles et opportunités pour un accès universel. * Maitriser la carte scolaire de la Commune.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Installation d'un cadre communal de suivi de l'Education * Extraction de la base de données communale à partir de celle régionale. * Mise en place d'un SIG à l'échelle communale. * La confection des cartes thématiques communales.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * La carte scolaire communale est maitrisée. * La Commune est en mesure d'élaborer un plan d'actions pour améliorer les conditions de scolarisation à l'échelle communale de manière efficace et efficiente. * La Commune assure un suivi régulier de l'évolution de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la clôture en milieu scolaire.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Mise en place d'un comité communal de suivi, Exemple de la Commune de Ndiébène Gandiol

Ndiébène Gandiol est une jeune commune née de la dernière réforme à savoir l'acte 3 de la décentralisation. Elle ne dispose pas de service technique, et tout repose sur le secrétaire municipal, l'unique technicien. Mais grâce au PAEMS et de sa méthodologie d'intervention, la commune, à travers sa commission éducation, a d'abord réalisé une étude diagnostic en 2013 sur de l'accès à l'eau, à l'assainissement et à la sécurité en milieu scolaire. Ensuite, un comité communal de suivi est installé pour définir une politique concertée d'accès universel à l'eau et à l'assainissement dans les écoles. Le comité est composé de la commune qui assure la présidence à travers le maire, la commission éducation, la commission hydraulique, de l'IEF, les services techniques déconcentrés (hydraulique, assainissement, eaux et forêts et hygiène), de l'Agence Régionale de Développement, et de l'union des CGE.

Le Comité communal de suivi se réunit une fois par an, depuis 2013, pour faire le bilan des projets d'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'environnement en milieu scolaire et élaborer un plan d'actions annuel. Aujourd'hui, la Commune ne dispose plus d'écoles sans eau et d'écoles sans latrines. Par ailleurs, avec le Sicoval (Partenaire de coopération décentralisée), la commune est en train de vulgariser le volet amélioration de l'environnement scolaire par le reboisement et la formation en EHA afin de mettre à niveau l'ensemble de ses écoles.

En outre ce modèle a permis à la nouvelle équipe municipale de prioriser l'accès à l'eau dans les villages et hameaux de la Commune. Aujourd'hui, la commune a élaboré son Plan Local de l'Hydraulique et de l'Assainissement qui l'a permis de définir une politique d'accès universel à l'eau et à l'assainissement. L'ensemble de ses

partenaires techniques et financiers l'appuie à travers 3 projets structurants :

- Le projet de canalisation de réseau AEP : qui permet de toucher l'ensemble des villages et hameaux qui n'ont pas encore accès à un réseau eau potable sur une période de 3 ans. Un projet soutenu par le PNDL, le Sicoval et la Sones.
- Le projet d'accès aux latrines : installation d'un Sani marché dans la Commune, le 1^{er} dans la région de Saint-Louis, inauguré par le Ministre de l'eau et de l'assainissement du Sénégal, en 2018, dans le cadre du programme Aicha.
- Le projet d'accès à l'eau et à l'assainissement dans les établissements scolaires et de santé soutenu par le Sicoval et le Partenariat grâce au PAEMS.



Madame Fatou Bintou Seydi

*Secrétaire Municipale
Commune Ndiébène Gandiol*

Fiche 4 : Mise en place du Comité Local de Suivi (CLS)

Contexte	Extrant 313 du PAQUET-EF « Cadres fonctionnels de dialogue et de partenariat avec les parties prenantes de la société civile, des collectivités et de l'économie sont établis à tous les niveaux ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Mobiliser et responsabiliser la communauté à travers un Comité Local de Suivi. * Responsabiliser la communauté dans le suivi régulier de chantier. * Elaborer une convention de partenariat avec des engagements clairs de chaque partie prenante. * Assurer en amont l'appropriation du projet de construction par le milieu.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Organisation d'une réunion villageoise : première réunion de sensibilisation et de prise de contact pour expliquer le contenu du projet à la communauté. * Installation du comité local de suivi : c'est une réunion de mise en place des membres du CLS. C'est l'occasion de partager les rôles et responsabilités de chaque membre. * Elaboration et signature de la convention de partenariat qui acte les responsabilités de chacun. * Le suivi des travaux : c'est la principale mission du CLS. C'est l'instance habilitée à autoriser les paiements et à procéder à d'éventuels changements de plans sur le chantier.
Acteurs impliqués	<p>Commune : assure la présidence du comité local de suivi.</p> <p>Inspection de l'Education et de la Formation : appuie techniquement la Commune et veille à ce que l'équipe pédagogique traduit l'investissement en résultat scolaire.</p> <p>CGE : assure le secrétariat du CLS et veille à ce que le milieu soit informé de toutes les actions de constructions par les partenaires de l'école.</p> <p>CTR IA / DAMO de l'ARD : appuie technique et méthodologique, veillent à la conformité des normes et standards de constructions édictées par le MEN</p>
Résultats atteints	<ul style="list-style-type: none"> * La communauté s'approprie les travaux de construction de son école. * La communauté valide les constructions dans son école. * La communauté assure le suivi régulier des chantiers de son école. * La communauté assure la gestion et la pérennisation des ouvrages de son école.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Le comité local de suivi de l'école de Wouro Madiou, commune de Guédé Village



A Wouro Madiou, plusieurs programmes et projets ont été déroulés. Pour la plupart on ne nous informait pas des activités. Nous n'avons jamais eu la possibilité de donner notre avis sur un projet dont nous sommes bénéficiaires. A notre première réunion avec l'équipe de l'ONG Le Partenariat dans le cadre du PAEMS, j'ai entendu pour la première fois, la mise en place d'un comité local de suivi dont les bénéficiaires sont, non seulement, fortement impliqués (Chef de Village, Président du CGE, de l'APE, Représentants des Femmes et des Jeunes), mais sont chargés de conduire tout le processus, particulièrement de suivre les réalisations. Un cadre qui nous a permis tout au long du projet de réunir à la fois l'IEF, la Commune et la communauté pour discuter sur les problèmes de l'école, au-delà même des réalisations faites dans le cadre du PAEMS. Cela nous a permis, d'échanger beaucoup avec l'IEF sur les problèmes de l'école et de proposer

des solutions pour améliorer d'avantage les conditions de scolarisation dans le village qui dispose en plus d'une école élémentaire, d'un collège d'enseignement moyen sous équipé et d'une Case des Touts Petits. Les différentes réunions du CLS durant la réalisation des ouvrages ont été des moments de renforcement de capacités dans la conduite d'un chantier pour mieux assurer la qualité des ouvrages. Avec des outils simples et imagés mis à notre disposition, nous avons réceptionné tous les matériaux du chantier et suivre toutes les étapes de la construction en accordant les demandes de paiement introduites par l'entrepreneur. Le plus important, est que nous étions tous liés par une convention de partenariat ou les termes ont été partagés avant validation. Le PAEMS a été pour nous, une belle et enrichissante expérience.

Thierno Ibrahima Ba

Chef de Village de Wouro Madiou



Signature de contrats par le CGE



Visite de chantier par le CLS



Réunion du CLS



Réception d'ouvrages par le CLS

Fiche 5 : Réaliser une fiche diagnostic d'une école	
Justification	Extrant 352 du PAQUET-EF « Incitations mises en place pour une action positive en faveur des zones et populations vulnérables ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Faire un état des lieux avec les bénéficiaires du projet. * Déterminer avec les bénéficiaires les axes de réalisation. * Prioriser de manière inclusive les activités à réaliser.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Réunion d'information avec la communauté. * Visite du site. * Réalisation du répertoire des activités identifiées. * Réalisation de la fiche diagnostic avec un budget prévisionnel.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> * Un représentant de l'inspection de l'éducation et de la formation. * Président de la Commission Education de la Commune. * CGE. * Le CTR de l'IA / DAMO ARD.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Une fiche diagnostic de l'école est réalisée. * Les activités à réaliser sont validées par la communauté.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Exemple de la fiche diagnostic de l'école Dogui Dombi

Ecole	DOGUI DOMBI
Localisation	Commune de Madina Ndiathbé
Date de création	2007
Zone polarisée	Hameau de Diamet
Contacts	Directeur Demba Gaye - Tél. 77 918 82 91 / 70 8914797
Personnel	04 enseignants dont le Directeur
CGE	Ibrahima Diol - Tél. 77 368 95 80
Effectif	131 élèves dont 74 filles et 57 garçons
Taux d'abandon	1,52%
Performance des élèves aux évaluations	Lecture 73,5% ; Mathématique 69,5%
Salles de classe	02 SDC plus 02 abris
Cours pédagogiques	Cinq cours (CI, CP, CE2, CM1 et CM2)
Point d'eau	Non
Distance par rapport au point d'eau potable	Moins de 500m
Electricité	Non
Clôture	Non
Bloc sanitaire	Non
Bureau	Non
Cantine scolaire	Non
Etat des salles de classe	Bon état
Commentaire	<p>Le village de Dogui Dombi abritant l'école se trouve dans la Commune de Madina Ndiathbé. La population scolarisable est très importante et le village dispose de l'eau potable alimentée par le village de Takoyel.</p> <p>L'école, quant à elle, est sans eau, ni clôture et ni blocs sanitaire. Mais le CGE est dynamique. Il a construit une latrine pour les élèves Toutefois, les moyens limités du CGE font que toutes les bonnes actions entreprises sont souvent vouées à l'échec.</p>
Actions à réaliser	<ul style="list-style-type: none"> * Construction mur de clôture grillagée de 300ml * Adduction d'eau * Construction blocs sanitaires à 4 box et d'une borne fontaine * Fonçage d'un puits de 13m de profondeur sécurisé au niveau de l'école pour le projet environnemental * Volet accompagnement

Situation actuelle de l'école



Fiche 6 : Accompagner les communes dans la procédure de passation des marchés

<p>Justification</p>	<p>Extrant 332 du PAQUET-EF « Ressources et capacités des collectivités territoriales renforcées à la mesure des compétences dévolues, notamment le BCI décentralisé ».</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Outiller les membres de la commission de passation des marchés. * Renforcer les capacités du Secrétaire municipal dans l'élaboration de dossier d'appel d'offres. * Responsabiliser la collectivité territoriale dans la procédure de passation de marchés.
<p>Stratégies / Approches</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Elaboration des dossiers d'appels d'offres. * Identification des entreprises. * Lancement des consultations. * Dépouillement des offres. * Attribution provisoire et définitive. * Signature du contrat et de l'ordre de service.
<p>Acteurs impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Bureau du Conseil municipal : valide les demandes de renseignements et de prix, dresse la liste des entreprises à inviter et élabore des lettres d'invitation individuelle et réceptionne les offres sous plis fermés. * Commission passation des marchés : assure le dépouillement des offres techniques et financières des entreprises et valide le PV d'attribution en conformité avec le code des marchés publics. * La DAMO de l'ARD et le CTR de l'IA : assure un appui technique à la commune au suivi des normes et standards du MEN.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Les capacités de la commission des marchés publics sont renforcées. * La procédure de passation des marchés est maîtrisée par la commune.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Procédure de passation des marches Exemple de la commune de Madina Ndiathbé

Nous avons l'habitude de mener des procédures de passation de marché, au niveau de la commune, mais avec le PAEMS, la commission passation de marché de Madina Ndiathbé a découvert des éléments nouveaux qui contribuent à réduire les risques d'un chantier à problème, comme c'est le cas souvent avec les entreprises. Il s'agit entre autres de l'attestation de visite de site signé par le Directeur ou le Président du CGE de l'école avec le cachet de l'école et non la Commune.

L'attestation de visite de site ne constitue pas un motif de rejet dans la procédure habituelle, or dans une commune comme Madina Ndiathbé, ou le Chef-lieu peut être distant de plus de 50 km d'un village, souvent, on rencontre des difficultés dans l'exécution des chantiers où les entreprises sous évaluent leurs offres pour être le moins disant. Par ailleurs, il est spécifié dans les cahiers des charges la réception de tout matériel avant pose par la communauté. Le CGE et de l'IEF sont également impliqués dans le processus et leurs signatures dans le contrat. Bref, un ensemble d'éléments qui ont fortement contribué à améliorer sa procédure de passation de marché en capitalisant cette bonne pratique.

Moussa Sangoot

Secrétaire Municipal

Coordinateur du Cellule de Passation des Marchés

Commune de Madina Ndiathbé

Fiche 7 : Réaliser des blocs sanitaires avec borne fontaine

<p>Justification</p>	<p>Extrant 141 du PAQUET-EF « Etablissement mis à niveau conformément aux normes et standards de qualité, y compris le remplacement des abris provisoires et un cadre de vie inclusif et sécurisé ».</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Equiper l'école de blocs sanitaires munis de borne fontaine intégrant la dimension genre et personne à mobilité réduite. * Mettre en place un dispositif de lavage des mains au niveau de la borne fontaine. * Contribuer au maintien des élèves et particulièrement des filles à l'école.
<p>Stratégies / Approches</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Etude technique d'identification de besoins * Validation des besoins par l'IEF, la Commune et la Communauté * Elaboration des dossiers techniques * Processus de passation de marché * Implantation de chantier * Suivi de chantier * Réception provisoire et définitive des ouvrages
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * L'école est équipée de blocs sanitaires munis d'une borne fontaine. * La dimension genre et la prise en charge des personnes en situations de handicap sont intégrées. * Les effectifs et les résultats sont améliorés.
<p>Boite à outils</p>	<p>Plan et devis type du Ministère de l'Éducation Nationale / Disponible au niveau des CTR dans chaque Inspection d'Académie.</p>

Modèle de bloc sanitaire avec borne fontaine



Bloc sanitaire à 4 box construit



Bloc sanitaire à 4 box réhabilité

Coût de réalisation : 2 750 000 F cfa

Coût de réalisation : 2 000 000 F cfa

Fiche 8 : Réaliser des clôtures grillagées et mur de clôture

Justification	Extrant 141 du PAQUET-EF « Etablissement mis à niveau conformément aux normes et standards de qualité, y compris le remplacement des abris provisoires et un cadre de vie inclusif et sécurisé ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Equiper l'école d'une clôture à moindre coût. * Améliorer l'environnement physique de l'école. * Promouvoir le reboisement et l'embellissement de l'école. * Favoriser l'implantation des jardins scolaires.
Stratégie / approche	<ul style="list-style-type: none"> * Etude technique de faisabilité (Rapport entre type et coût de clôture). * Validation des besoins par l'IEF, la Commune et la Communauté. * Elaboration des dossiers techniques. * Processus de passation de marché. * Implantation de chantier. * Suivi de chantier. * Réception provisoire et définitive des ouvrages.
Résultats attendus	<p>L'école est entièrement sécurisée. Les enseignements apprentissages se déroulent en toute sécurité. L'école dispose d'un reboisement et d'un jardin scolaire.</p>
Boite à outils	Plan et devis type.



Clôture avec grillage de 1.50 ml

Coût de réalisation pour 250 ml : 4 000 000 F cfa



Clôture avec mur plein, réhabilitée



Clôture avec grillage de 0.80 ml construite

Coût de réalisation pour 200 ml : 4 000 000 F cfa

Fiche 9 : Réaliser une extension hydraulique villageoise

Justification	Extrant 141 du PAQUET-EF « Etablissement mis à niveau conformément aux normes et standards de qualité, y compris le remplacement des abris provisoires et un cadre de vie inclusif et sécurisé ».
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> * Permettre un accès à l'eau à l'école par la réalisation d'une longue extension AEP. * Contribuer au renforcement du réseau AEP en milieu rural. * Permettre au village et aux hameaux traversés d'avoir accès au réseau AEP. * Mettre en place des bornes fontaines publiques avec un système de gestion communautaire dans chaque localité.
Stratégie / approche	<ul style="list-style-type: none"> * Réunion de sensibilisation et d'information avec la communauté : elle permet d'expliquer à la communauté le projet d'extension du réseau AEP et les droits et devoirs de l'eau (paiement des factures d'eau, entretien des bornes fontaines, propreté autour des points d'eau). Elle permet de recueillir l'ensemble des avis sur la réalisation du projet. * Réunion technique avec l'ASUFOR et la brigade des puits et forages pour étudier la faisabilité du projet. * Etudes de faisabilité technique : elle permet d'étudier la capacité d'exploitation du réseau AEP existant, d'indiquer la nature des travaux à réaliser selon la source. * Validation des études techniques : il s'agit de voir, selon les normes, la procédure à adopter pour la réalisation de l'extension. NB : pour le réseau SDE, toute extension inférieure ou égale à deux km doit être réalisée par la SDE sur présentation du devis de ce dernier. Si c'est supérieur, le maître d'ouvrage peut faire une consultation ouverte. * Réalisation des DRP. * Procédure de passation des marchés. * Signatures des contrats. * Réalisation des travaux.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> * Division régionale de l'hydraulique et brigade des puits et forages * ASUFOR/FERMIERS/SDE/ * Communauté * SONES/OFOR * Commune
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * La communauté est sensibilisée sur les droits et devoirs de l'eau. * Le réseau AEP est renforcé en milieu rural. * Les villages et hameaux sont desservis en eau grâce à l'école. * Les communautés sont formées dans la gestion communautaire de borne fontaine publique. * Les ménages ont accès au réseau AEP pour les branchements privés. * Les femmes et les enfants ont plus de temps pour d'autres activités.
Boîte à outils	Plan et devis type disponible au niveau de la SDE, Sones ou Brigade des Puits et Forages ou Fermier de Ofor.
Coût	Réseau SDE : 1 ml de réseau entre 7 000 F cfa et 9 000 F cfa Réseau Asufor : 1 ml de réseau entre 2 500 Fcfa et 4 500 F cfa

Fiche 10 : Réaliser un micro forage villageois	
Justification	Extrant 141 du PAQUET-EF « Etablissement mis à niveau conformément aux normes et standards de qualité, y compris le remplacement des abris provisoires et un cadre de vie inclusif et sécurisé ».
Objectifs recherchés	<ul style="list-style-type: none"> * Réaliser un ouvrage hydraulique adapté pour les villages à faible habitation * Permettre un accès à l'eau aux villages éloignés du réseau AEP * Réaliser un raccordement à l'école et une borne fontaine publique villageoise * Former la communauté dans la gestion d'un mini-forage
Stratégies / approches	<ul style="list-style-type: none"> * Réunion de sensibilisation et d'information avec la communauté : elle permet d'expliquer à la communauté le projet de réalisation d'un mini-forage. Elle permet de recueillir l'ensemble des avis sur la réalisation du projet. * Etudes de faisabilité technique : elle permet d'étudier avec la brigade des puits et forages la possibilité de réalisation d'un mini-forage près de l'école. * Validation des études techniques : il s'agit de voir selon les normes la procédure à adopter pour la réalisation d'un tel projet. * Réalisation des DRP * Procédure de passation des marchés * Signatures des contrats * Réalisation des travaux
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> * Division régionale de l'hydraulique et brigade des puits et forages * Communauté * Commune * Entreprises agréées
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * La communauté est sensibilisée sur les droits et devoirs de l'eau * La communauté est sensibilisée sur la potabilisation de l'eau * Le village a accès en eau grâce à l'école * Les communautés sont formées dans la gestion et l'entretien d'un mini-forage * Les femmes et les enfants ont plus de temps pour d'autres activités
Boîte à outils	Plans

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Dispositif de l'école de Ndeugou, Commune de Gandiol



Coût

- * Puits de 20 m de profondeur, dispositif de réservoir de 5 000 L, équipements exhaure et traitement de l'eau à 5 000 000 F cfa.
- * Entretien annuel : 100 000 F cfa

Fiche 11 : Formation des UCGE/CGE sur l'entretien préventif et la maintenance des infrastructures

<p>Justification</p>	<p>Extrant 325 du PAQUET-EF : « Management et gestion des infrastructures et équipements renforcés pour plus d'efficacité et d'efficience ».</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Former et équiper le CGE sur les techniques d'entretien et de maintenance des infrastructures. * Permettre au CGE d'élaborer et mettre en œuvre un plan d'entretien annuel des infrastructures de l'école. * Appuyer les CGE à trouver des stratégies et voies de paiement des factures d'eau de manière pérenne.
<p>Stratégies / approches</p>	<p>Une formation d'une journée est organisée dans chaque école. Elle réunit le bureau exécutif, les parents, les élèves et l'équipe pédagogique. Un rappel des rôles et responsabilités des CGE est fait avant d'échanger sur les conditions d'entretien et de maintenance à travers des travaux d'ateliers. A terme, un contrat d'objectif et un plan d'entretien sont élaborés et validés par le CGE.</p>
<p>Acteurs impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> * IEF : chargé de la formation. * Collectivités territoriales : capitalisent et veillent au suivi de l'entretien et de la maintenance des infrastructures scolaires. * FEDD / SEN-EAD : assistent l'IEF dans la formation. * CGE : bénéficiaires de l'activité.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Le CGE est formé à l'entretien préventif et à la maintenance des ouvrages de l'école. * Le CGE est équipé d'un kit d'entretien et maintenance composé d'outils indispensables à la mission. * Les CGE maîtrisent les techniques d'élaboration d'un plan d'entretien et de maintenance des infrastructures scolaires. * Un contrat d'objectif est élaboré et signé entre le CGE, l'IEF, la Commune et l'Equipe Pédagogique. * Le CGE intègre dans son PAV le volet entretien et maintenance des infrastructures. * L'UCGE capitalise et démultiplie la démarche à l'échelle communale.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

La formation des CGE dans l'IEF de Pété

La Formation des CGE est une affaire des IEF qui ont la prérogative de renforcer les capacités des enseignants et des CGE. Les CGE sont institués par décret présidentiel 2014-904 du 23 Juillet 2014, officialisant, ainsi la volonté politique de l'Etat du Sénégal, d'impliquer les communautés dans la gestion de l'Ecole pour une meilleure prise en charge des problèmes d'entretien et de maintenance dont souffre la quasi-totalité des écoles publiques. La formation se déroule sur une journée. Elle concerne le bureau des CGE qui sont formés sur :

- Les rôles et responsabilité du Comité de Gestion de l'Ecole
- L'entretien courant de l'école
- Disponibilité et renouvellement des dépenses courantes



- Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'entretien et de suivi des infrastructures.



Les formations ont permis aux CGE bénéficiaires d'améliorer considérablement leur mode de gestion et d'être efficaces face aux problèmes de l'école.



Ousmane Ndiaye Kane
IEF en service à Pété,
PF du PAEMS



VOLET 3

**SENSIBILISATION SUR L'ACCÈS À L'EAU,
À L'HYGIÈNE, À L'ASSAINISSEMENT,
À L'ENVIRONNEMENT ET
AU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

VOLET 3

Sensibilisation sur l'accès à l'eau, à l'hygiène, à l'assainissement, à l'environnement et au développement durable

Justification

Résultats immédiat 170 du PAQUET-EF « La société et l'économie sénégalaise trouvent dans le système d'éducation (...) des réponses adaptées et innovantes pour un développement inclusif et durable ».

Objectifs

L'objectif est de faire des écoles des lieux où les bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement et de développement durable sont enseignées et appliquées par les élèves, les enseignants et la communauté.

Spécifiquement il s'agit de :

- mettre en place un dispositif de suivi et de pérennisation des actions engagées ;
- adopter de bonnes pratiques en matière d'eau, d'hygiène et d'assainissement dans les écoles ;
- poursuivre des activités de sensibilisation des enfants dans les enseignements des programmes pédagogiques ;
- promouvoir la protection de l'environnement et du développement durable ;
- améliorer les conditions de santé des élèves et de la communauté.



Résultats attendus

- Des supports pédagogiques (Outils de sensibilisation) sur les thématiques Eau-Hygiène-Assainissement, Environnement et DD sont élaborés de manière inclusive.
- Les capacités des enseignants sont renforcées sur l'utilisation des outils de sensibilisation dans les enseignements apprentissages.
- Chaque école est équipée d'une malle pédagogique et de trois kits (un kit de reboisement, un kit d'entretien de maintenance et un kit d'hygiène).
- Les élèves de chaque école sont sensibilisés sur les thématiques EHA et EDD.
- Une brigade d'hygiène et une brigade d'environnement sont installées dans chaque école pour assurer la pérennisation des activités de sensibilisation par les élèves.
- Chaque école est reboisée par la communauté avec l'assistance technique du Service des Eaux et Forêts.
- Une activité génératrice de revenus est identifiée dans chaque école par le CGE et est appuyée.
- Des indicateurs de performance et de suivi sont collectés avant et après intervention dans chaque école.



Partenaires mobilisés

Partenaires	Responsabilités
Inspection d'Académie	<ul style="list-style-type: none"> * Assure la validation des outils à l'échelle régionale. * Valide la méthodologie du volet accompagnement. * Mobilise les Inspecteurs de l'Education et de la Formation pour la mise en œuvre des activités planifiées.
Inspection de l'Education et de la Formation	<ul style="list-style-type: none"> * Assure la formation. * Supervise les activités de sensibilisation.
Association locale partenaire	<ul style="list-style-type: none"> * Assure les activités d'animation et de sensibilisation EHA et EDD. * Assure la mise en place et la formation des BH et Environnement. * Assure la collecte des indicateurs d'effets. * Co-organise les journées école-milieu avec les IEF.
Services techniques : Assainissement, Eaux et Forêts, Hygiène	<ul style="list-style-type: none"> * Assurent la formation des associations locales partenaires. * Supervisent les activités des associations locales partenaires dans les écoles. * Participent aux ateliers de production et de mise à jour des outils. * Assurent la sensibilisation à l'environnement et le reboisement des écoles.



Démarche

Fiche 12 : Elaboration des guides de formation et outils de sensibilisation	
Justification	Extrant 131 du PAQUET : « Enseignants formés, qualifiés et équipés vers la réussite pour tous disponibles à tous les niveaux ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Disposer d'outils de formation et de sensibilisation conçues de manière inclusive, adaptés et diffusables dans toutes les écoles.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Organisation d'une réunion d'information : elle permet de faire le cadrage et le partage des thématiques et problématiques EHA/EDD à aborder. Elle regroupe les IEF et ST. * Organisation d'un atelier de rédaction des premiers jets des documents ciblés : il s'agit de faire des ateliers thématiques sur les différents aspects. Chaque atelier est présidé par le spécialiste du domaine. Un comité restreint, choisi parmi les membres du groupe selon les critères de disponibilité et de capacité rédactionnelle, est chargé de rédiger les premiers jets. * Organisation d'un atelier de restitution : Recensement de toutes les suggestions et recommandations sur la forme et le fond des documents. * Organisation d'un atelier de réécriture, avec le groupe restreint, pour intégrer toutes les suggestions et recommandations issues de l'atelier de restitution. * Organisation d'un atelier de validation des outils regroupant les acteurs-clés.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> * IA : porte de l'activité. * IEF : propose et produit les outils. * Services techniques déconcentrés (hygiène, assainissement, santé, hydraulique et eaux et forêt) : appuient technique, partagent des expériences. * Associations locales : participent à la production des outils. * Société civile : participe à la production des outils. * Société civile : participe à la production des outils.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Une boîte à images pour sensibiliser dans les thématiques EHA et EDD est élaborée. * Un guide de l'enseignant pour les enseignements/apprentissages est élaboré. * Un recueil sur l'environnement est élaboré pour les enseignants.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Elaboration des outils de sensibilisation Exemple de la Région de Saint-Louis

L'Académie de Saint-Louis a organisé, dans le cadre du PAEMS, un atelier de mise à jour des outils de sensibilisation sur les thématiques EHA et EDD. Il a regroupé les IEF de l'Académie, l'IA, les services techniques régionaux (Hygiène, Eaux et Forêts, Assainissement et Hydraulique), la société civile Sen EAD et Fédération régionale des APE) et l'équipe projet du Partenariat. L'atelier a permis d'allier technique et pédagogie garantissant ainsi l'utilisation et l'intégration des outils dans les enseignements apprentissages comme supports pédagogiques. Une démarche que l'Académie a fortement appréciée, car souvent, le milieu scolaire travaille en vase clos pour aborder des aspects purement pédagogiques. Or, l'école est un milieu où différents acteurs peuvent intervenir de manière complémentaire pour améliorer l'environnement scolaire et, donc, les conditions d'apprentissage. Les outils qui constituent des supports pédagogiques ont été articulés conformément aux orientations du PAQUET.



Atelier de première lecture et d'intégration des différentes propositions d'amélioration des outils



Atelier de 2e lecture et de validation des nouveaux outils

Fiche 13 : Formation des équipes pédagogiques

Justification	Extrant 131 du PAQUET EF : « Enseignants formés, qualifiés et équipés vers la réussite pour tous disponibles à tous les niveaux ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Outiller les enseignants sur les thématiques EHA/Environnement * Favoriser une meilleure prise en charge de ces thématiques dans l'emploi du temps et les planifications dans toutes les classes.
Stratégies / Approches	<p>Dans chaque IEF :</p> <ul style="list-style-type: none"> * Organisation d'une session de formation et renforcement de capacités des enseignants : Pendant deux jours les enseignants des écoles ciblées sont regroupés dans un site pour passer en revue l'ensemble des outils sur les thématiques EHA/Environnement. Le premier jour est consacré à une revue documentaire pour leur permettre de se familiariser avec les outils. Le second jour est consacré aux articulations avec les disciplines d'accueil et les stratégies pédagogiques. Enfin, une leçon d'essai est organisée dans une classe à proximité avec un stagiaire pour mettre en application les acquis de la formation. * Dotation des écoles en mallettes contenant tous les outils pédagogiques.
Acteurs impliqués	<p>IEF : assure l'organisation et la mise en oeuvre de la formation.</p> <p>Associations locales : assistent l'IEF et capitalise l'expérience.</p> <p>Enseignants : bénéficiaires.</p>
Résultats attendus	<p>Les pratiques pédagogiques pour les outils sont harmonisées.</p> <p>Chaque école est dotée d'une malle pédagogique contenant l'ensemble des outils pédagogiques.</p> <p>Les enseignants peuvent utiliser les outils dans les enseignements/apprentissages comme supports pédagogiques.</p>

RETOUR D'EXPÉRIENCE

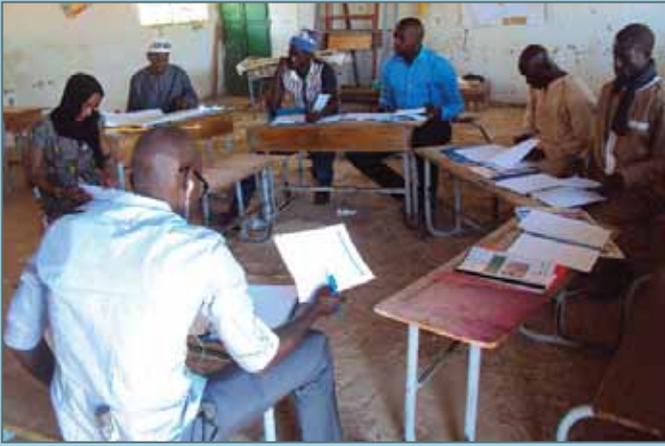
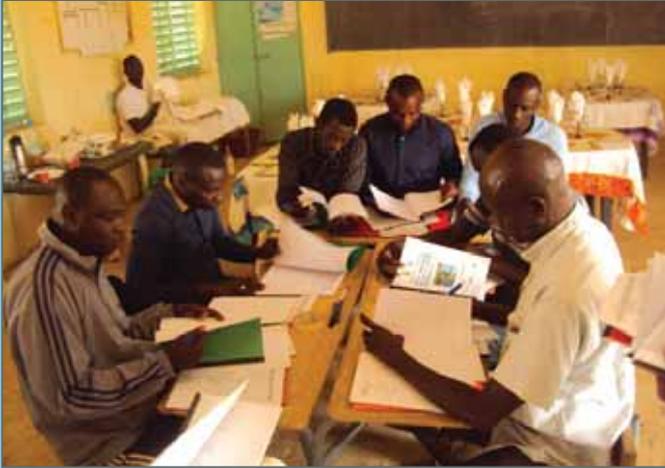
Plaques photos de formations des enseignants dans la Région de Saint-Louis



Partie théorique



Equipe formateur



Partie pratique (Travaux de groupes et restitution)

Fiche 14 : Réaliser une action de sensibilisation EHA dans une école

Justification	Extrant 124 du PAQUET EF « Cadre de vie dans les établissements réorganisé en vue de promouvoir les valeurs, attitudes et comportements de citoyenneté ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Sensibiliser les élèves et parents d'élèves sur les règles d'hygiène publique (potabilisation de l'eau, lavage des mains...). * Former les élèves à l'entretien des latrines et de la borne-fontaine. * Equiper les écoles en matériel d'hygiène et d'assainissement. * Faire de l'enfant un vecteur actif de la diffusion des bonnes pratiques en EHA à l'école et au sein de sa propre famille et de son entourage. * Amener la communauté à adopter de bonnes pratiques en EHA.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Organisation d'une journée thématique dans chaque école avec des ateliers pratiques. Le matin, séances de travail avec les enfants et l'après-midi avec la communauté. Les ateliers sont : * Atelier de formation à l'entretien des toilettes et de la borne-fontaine. * Atelier de formation au respect des règles d'hygiène de base : lavage des mains... * Atelier de formation sur les techniques de potabilisation de l'eau. <p>NB : Tous les élèves participent aux ateliers et sont organisés par étapes</p>
Acteurs impliqués	<p>Associations locales : sont chargées de l'activité.</p> <p>IEF : supervise l'activité.</p> <p>Collectivités territoriales : appuient la réalisation de l'activité.</p> <p>Equipe pédagogique : assure la pérennisation des acquis.</p> <p>Elèves : sont bénéficiaires de l'activité.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Les élèves sont capables d'entretenir correctement leurs toilettes et borne fontaine. * Les élèves maîtrisent les techniques de potabilisation de l'eau, de lavage des mains * L'école est dotée d'un kit hygiène

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Plaques photos



Partie théorique, animation avec les outils par étape (Boîte à image et charte de l'eau).



Partie pratiques, sur l'utilisation des latrines, lavage des mains, entretien des toilettes et suivi du reboisement.

Fiche 15 : Installation de brigades « hygiène » et « environnement »

Justification	Extrant 124 du PAQUET EF « Cadre de vie dans les établissements réorganisés en vue de promouvoir les valeurs, attitudes et comportement de citoyenneté ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Contribuer à la socialisation et à la responsabilisation de l'enfant dans la réalisation d'actions d'intérêt général. * Faire de l'enfant un vecteur actif de la diffusion des bonnes pratiques en EHA/ EDD non seulement à l'école, mais également au sein de sa propre famille et de son entourage. * Apprendre aux enfants le sens de la responsabilité et de l'engagement citoyen.
Stratégies / approches	Lors de la journée thématique de sensibilisation EHA dans l'école, une séance de travail est menée avec les enfants sur l'organisation et le fonctionnement des brigades. A la tête de chaque brigade, il y a un enseignant.
Acteurs impliqués	<p>Sen EAD et Fouta EDD : sont chargés de l'activité.</p> <p>IEF : supervise l'activité.</p> <p>Le Partenariat : assure l'organisation et toute la logistique.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Une brigade d'hygiène est installée et fonctionnelle. * Une brigade environnement est installée et fonctionnelle. * Chaque brigade est dotée d'un équipement.

RETOUR D'EXPÉRIENCE



Brigade hygiène



Brigade environnement

Fiche 16 : Réaliser une action de reboisement à l'école

Justification	Extrant 124 du PAQUET EF « Cadre de vie dans les établissements réorganisés en vue de promouvoir les valeurs, attitudes et comportement de citoyenneté ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Faire de l'école un lieu de référence des bonnes pratiques en matière d'environnement et de développement durable. * Permettre aux équipes pédagogiques d'allier les apprentissages théoriques et pratiques sur le volet environnement. * Faire de l'école un cadre attrayant où il existe un microclimat agréable.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Mission de prospection et de sensibilisation sur l'importance du reboisement. Il s'agit d'une première rencontre entre le service des Eaux et Forêts et la communauté, pour discuter des rôles et responsabilités des acteurs, d'identifier les espèces adaptées selon le type de sol. * Choix des types d'arbres et du plan de reboisement. * Signature de convention de reboisement entre la commune, le CGE et les Eaux et Forêts. Il stipule les modalités, les engagements et les coûts du reboisement. * Séances pratiques de démonstration de la préparation du sol (Trouaison, fertilisation). C'est une formation pratique que les Eaux et Forêts déroulent à l'endroit de la communauté chargée de faire ce travail pour le respect du plan de reboisement. * Choix de la journée de reboisement. * Journée de reboisement.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> * Mission de prospection et de sensibilisation sur l'importance du reboisement. Il s'agit d'une première rencontre entre le service des Eaux et Forêts et la communauté pour discuter des rôles et responsabilités des acteurs, d'identifier les espèces adaptées selon le type de sol. * Choix des types d'arbres et du plan de reboisement. * Signature de convention de reboisement entre la commune, le CGE et les eaux et forêts. Il stipule les modalités, les engagements et les coûts du reboisement. * Séances pratiques de démonstration de la préparation du sol (Trouaison, fertilisation). C'est une formation pratique que les EF déroulent à l'endroit de la communauté chargée de faire ce travail pour le respect du plan de reboisement. * Choix de la journée de reboisement. * Journée de reboisement.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * La communauté est sensibilisée sur l'importance du reboisement. * La communauté s'est mobilisée pour la réussite de la journée du reboisement. * Chaque école d'intervention est reboisée comme suit : une ligne de brise vent, une ligne de haie vive et des arbres ombragés et fruitiers. * Chaque école reçoit un kit de reboisement.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Reboisement dans les écoles de Podor

Le reboisement est un élément important dans l'espace scolaire. Les acteurs du PAEMS ont offert l'opportunité pour faire de l'école un lieu convivial et attrayant en matière d'environnement et de développement durable.

Au début, on craignait beaucoup l'implication de la communauté, seule gage pour réussir l'activité de reboisement. Mais, à travers les sensibilisations communautaires et le partage d'expériences des écoles qui ont très bien réussi, on a vite constaté un engouement et un engagement des populations à être des références. Ainsi, les communautés se sont fortement intéressées aux activités de reboisement qui tournent autour de 3 grandes étapes à savoir :



Mission de prospection : sensibilisation communautaire sur l'importance du reboisement, remise du petit matériel, la préparation du terrain (Trouaison, fertilisation...), le choix des espèces et de la journée de reboisement par les communautés.



Journée de reboisement : mobilisation communautaire autour de l'école, plantation des arbres (Haie vive, ombragés et fruitiers) suivant le plan de reboisement.



Partie pratique (Travaux de groupes et restitution)

Issa Ndiaye, Pépiniériste

Fiche 17 : Mise en œuvre d'une activité génératrice de revenus

<p>Contexte</p>	<p>Extrant 334 du PAQUET-EF : « Autonomie et gestion des établissements appliqués de façon intégrale ».</p>
<p>Objectifs</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Encourager l'ouverture de l'école au milieu. * Appuyer le CGE à mener une activité génératrice de revenus. * Appuyer le CGE à prendre en charge la gestion de l'école. * Soutenir les initiatives des femmes en milieu rural. * Alimenter les cantines scolaires en produits frais.
<p>Stratégies / Approches</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Formulation d'une intention de mettre en oeuvre une AGR : le président du CGE, à travers un courrier adressé à la commune ou toute autre bonne volonté, formule le besoin de mettre en place une AGR. * Formulation du projet de mise en place de l'AGR suivant une fiche de micro projet avec un plan de financement et une convention. * Mise en oeuvre de l'activité.
<p>Acteurs impliqués</p>	<ul style="list-style-type: none"> * CGE : assure la définition et la mise en oeuvre de l'activité. * Commune / bonne volonté : appuie la mise en oeuvre de l'activité. * IEF : assure le suivi de l'activité.
<p>Résultats attendus</p>	<ul style="list-style-type: none"> * Un microprojet environnemental de l'école est formulé. * Les modalités de mise en œuvre de l'activité sont discutées avec la communauté. * Les engagements nécessaires sont pris par les parties prenantes. * L'activité génératrice de revenus est mise en œuvre.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Exemple du projet de jardin potager et de pépinière forestier à l'école de Marda Diéri, Commune de Dodel, IEF de Podor

L'école de Marda Diéry est créée en 2008 et fait partie de l'IEF de Podor, dans la commune de Dodel. Elle a bénéficié du Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire (PAEMS), en 2013, avec des infrastructures qui ont changé le cadre environnemental de l'école, par la mise en place : d'une adduction d'eau, de la construction d'un mur de clôture et de blocs sanitaires.

Dans ce cadre, l'école a bénéficié d'un appui à la mise en oeuvre d'un microprojet environnemental qui a permis au CGE d'être autonome dans la prise en charge des dépenses de l'établissement.

La démarche

- La réunion d'identification du projet

Elle a réuni le CGE et le Groupement des femmes du village. Elle a permis d'identifier deux activités, à savoir : le jardin potager et la pépinière forestière. Les femmes du village s'activent depuis toujours dans le maraichage, mais sont contraintes par la sécurité et l'eau pour se développer ; ce que l'école offre. Puis, dans tout Dodel, il n'existe pas de pépinière ; ce qui fait que les gens s'approvisionnent à Ndoum en matière de plantes.

- La définition des responsabilités

Des commissions ont été créées composées des membres du CGE et des femmes du village. Au total, 3 commissions ont été créées avec chacune sa mission : arrosage, vente des produits, surveillance et suivi.

- Elaboration du microprojet

Le Secrétaire général du CGE, sur la base des éléments identifiés, a renseigné le canevas du dossier de microprojet. Des devis pour la réalisation d'un puits sécurisé et des intrants pour la pépinière forestière et une formation par un pépiniériste ont été joints au dossier projet.

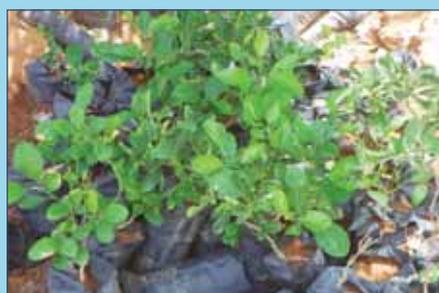
- La signature de la convention de partenariat

Sur la base de ces éléments, Le Partenariat a élaboré une convention de partenariat pour la réalisation du microprojet qu'il a partagé avec le CGE, avant sa signature. Le CGE a aussi élaboré une convention avec les femmes, pour la gestion du jardin, dans le but de parer à tout risque de perturbations des enseignements apprentissages dans l'école.

- La réalisation du microprojet



Aperçu du Jardin et pépinière forestier en 2013



Aperçu du Jardin et pépinière forestier en 2016

Les impacts

- L'école produit suffisamment de légumes frais pour alimenter la cantine scolaire et le village.
- L'école constitue le lieu d'approvisionnement en plantes pour toute la commune de Dodel.
- Le CGE assure le paiement régulier des factures d'eau, le fonctionnement de la cantine scolaire, le renouvellement des produits d'entretien, les réparations et la construction d'un magasin et du bureau du Directeur, grâce aux recettes issues des ventes.
- Le recrutement au CI est passé de 8 élèves, en 2012, à 30 élèves, en 2018 et une baisse du taux d'abandon due à son meilleur cadre de vie. L'école est devenue plus attrayante : elle reçoit au moins 5 transferts d'élèves, par an, venant des écoles environnantes.
- Le taux de réussite au CFEE de l'école est passé de 11% ,en 2012, à 76%, en 2018.
- Le taux de réussite en 6ème est passé de 11%, en 2012, à 84%, en 2018.
- Le changement de comportement est noté dans le village. Les parents font des jardins chez eux et plantent des arbres dans leur maison changeant le cadre environnemental du village.

Djibril Mamadou Sow

Directeur de l'École Marda Diéri, Commune de Dodel, IEF de Podor



VOLET 4

IMPLICATION COMMUNAUTAIRE ET PÉRENNISATION

VOLET4

Implication communautaire et pérennisation

Contexte et enjeux

Résultat 330 du PAQUET-EF « Les compétences et responsabilités dévolues respectivement aux collectivités territoriales, aux services techniques déconcentrés ainsi qu'aux communautés et acteurs privés sont assumés de manière efficace au regard des performances attendues du système ».

Objectifs

Assurer la pérennité des ouvrages en mettant en place un dispositif de suivi-évaluation des écoles dans toutes les IEF.

Il s'agit spécifiquement de :

- concevoir de manière participative des outils de suivi-évaluation avec l'ensemble des acteurs de l'éducation ;
- assurer l'intégration systématique du suivi des infrastructures dans les tournées d'inspection des IEF ;
- responsabiliser davantage le CGE dans la prise en charge des préoccupations des écoles à travers des concertations régulières entre les acteurs ;

Résultats attendus

- Un dispositif de suivi-évaluation piloté par les IEF dans chaque département est mis en place avec l'implication de l'ensemble des acteurs éducatifs et communautaires.
- Un suivi régulier est effectué deux fois par an, dans toutes les écoles et des rapports de suivi sont transmis par les IEF.
- Des réunions villageoises sont organisées tout au long du processus pour impliquer la communauté.
- Chaque acteur veille au respect de ses engagements déclinés dans la convention de partenariat.



Partenaires mobilisés

Partenaires	Responsabilités
IEF	<ul style="list-style-type: none"> * Intègre dans les bulletins d'inspection les aspects liés à l'EHA-DD. * Effectue régulièrement le suivi des écoles lors des tournées d'inspection. * Valide le plan d'entretien et de suivi du CGE. * Produit des rapports de suivi à la suite des missions d'inspection. * Prend des décisions pour corriger les dysfonctionnements constatés.
Commune	<ul style="list-style-type: none"> * Veille à la durabilité des ouvrages de son patrimoine scolaire. * Appuie les CGE dans la mise en oeuvre de leur Plan d'Actions Volontariste (PAV).
CGE & APE	<ul style="list-style-type: none"> * Elabore et met en oeuvre un plan annuel d'entretien et de maintenance des ouvrages intégrant le PAV. * Assure la mobilisation des parents d'élèves autour de l'école. * Veille à une meilleure gestion de l'école et améliore l'environnement scolaire.



Démarche

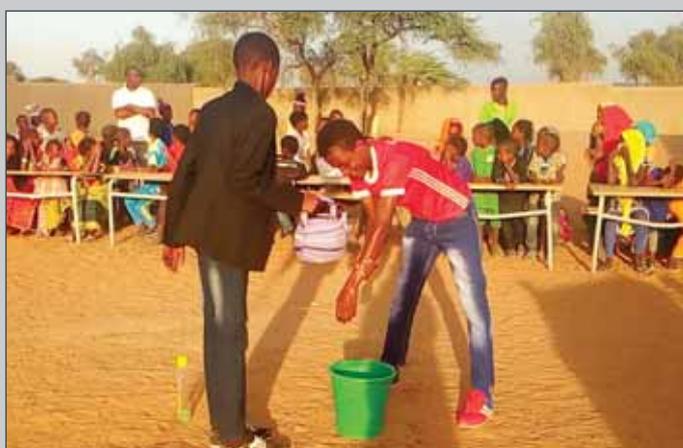
Fiche 18 : Journée ecole milieu	
Justification	Extrant 124 du PAQUET EF « Cadre de vie dans les établissements réorganisés en vue de promouvoir les valeurs, attitudes et comportement de citoyenneté ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Restituer les acquis de la journée de sensibilisation envers la communauté. * Sensibiliser la communauté sur les bonnes pratiques EHA et EDD.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Réunion communautaire pour discuter sur le format de la journée. * Préparation du programme par l'équipe pédagogique et les élèves. * Organisation de la journée où les différentes thématiques sont déroulées par les enfants : <ul style="list-style-type: none"> – Des sketches, des poèmes et des chansons sur l'eau, l'hygiène, l'assainissement, l'environnement et le développement durable. – Des séances de démonstration sur les techniques de lavage des mains, de l'entretien et de l'utilisation des toilettes. – Des séances de démonstration sur la potabilisation de l'eau.
Acteurs impliqués	<p>Equipe pédagogique : chargé de l'organisation de l'activité.</p> <p>Associations locales : apportent un appui à l'organisation.</p> <p>Elèves : chargés de l'animation de l'activité.</p> <p>Commune : appuie l'activité</p> <p>IEF : supervise l'activité.</p> <p>Services Techniques Déconcentrés : supervisent l'activité.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Le milieu est sensibilisé, par l'école, sur les bonnes pratiques EHA et EDD. * Le premier transfert de bonnes pratiques EHA, de l'école vers le milieu, est réalisé. * Les bonnes pratiques en EHA /EDD sont partagées avec le Milieu. * Les services techniques ont validé les capacités des élèves à vulgariser les bons messages. * Le milieu a adopté les bons comportements en matière de gestion d'eau, d'hygiène, d'assainissement et d'environnement au développement durable.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Plaques photos du déroulement de journée école milieu



Sketchs et récital de poèmes par les élèves



Sketchs et récital de poèmes par les élèves

Fiche 19 : Mettre en place des outils de suivi – évaluation des ouvrages	
Justification	Extrant 325 du PAQUET-EF : (Management et gestion des infrastructures renforcées pour plus d'efficacité et d'efficience).
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Elaborer et mettre en place de façon consensuelle des outils de suivi et de pérennisation des ouvrages. * Organiser des missions périodiques de suivi dans les écoles.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Organisation d'un atelier avec les IEF sur les outils et les dispositifs de suivi à mettre en place. * Atelier de conception et de validation des outils. * Déclinaison des responsabilités de chaque acteur dans le processus de suivi. * Organisation des missions de suivi sur le terrain. * Production des rapports de suivi par les IEF. * Suivi des recommandations.
Acteurs impliqués	<p>IA : pilotage de l'activité.</p> <p>IEF : définition du dispositif et élaboration des outils.</p> <p>Société civile : participe à l'activité.</p> <p>Collectivités territoriales : appuient l'organisation des activités.</p>
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Des outils de suivi des ouvrages sont élaborés de manière participative. * Des dispositifs de suivi-évaluation fonctionnels sont mis en place à chaque niveau.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

Suivi des écoles, l'exemple de l'IEF de Dagana

Nous organisons une mission annuelle pour le suivi des écoles bénéficiaires du Programme d'Accès à l'Eau et à l'assainissement en Milieu Scolaire. L'objectif est d'évaluer le niveau de gestion du CGE en terme d'entretien et de maintenance des ouvrages mais également de l'équipement pédagogique dans la pérennisation des acquis. Dans chaque Commune, nous mettons en place une équipe composée du Président de la Commission Education, de l'IEF Chef de District, du Partenariat et de l'IEF Point Focal du Programme. Cette équipe, sur la base d'un questionnaire, fait le tour des écoles bénéficiaires pour évaluer l'état :

- des ouvrages (Point d'eau, bloc sanitaire, clôture...),
- du reboisement (Haie vive, brises vents, arbres fruitières...),
- de mise en oeuvre du contrat d'objectif,
- l'utilisation des kits et supports pédagogique,
- la prise en charge de l'eau,
- le renouvellement des kits...



Dans chaque école, une réunion est organisée avec l'équipe pédagogique et la communauté représentée à travers le CGE pour recueillir leurs retours de ce qui a marché et ce qui n'a pas marché. Sur cette base des recommandations sont formulées pour améliorer la gestion du CGE.

Les missions de suivi nous permettent de réorienter l'accompagnement des CGE et d'alimenter l'orientation du Programme.





VOLET 5

MISE EN PLACE DES OUTILS DE SUIVI ÉVALUATION DES INDICATEURS DE PERFORMANCE

VOLET 5

Mise en place des outils de suivi évaluation des indicateurs de performance

Contexte et enjeux

Résultat 310 du PAQUET-EF « La coordination et le pilotage du système du secteur sont organisés et fonctionnent autour d'une amélioration continue des performances du système et des services d'éducation et de formation ».

Objectifs

- Définir des indicateurs de performance.
- Elaborer des épreuves d'évaluations.
- Mettre en place et animer un dispositif de suivi efficace et efficient.
- Assurer une remontée d'information pour corriger à chaque fois que de besoin.

Résultats attendus

- Des indicateurs de performances sont définis de manière concertée pour le suivi et l'évaluation des thématiques développées.
- Des épreuves d'évaluations des thématiques EHA sont élaborées.
- Un tableau de suivi des indicateurs est mis en place.
- Le tableau des indicateurs est mis à jour régulièrement avec les informations collectées sur le terrain.

Partenaires mobilisés

Partenaires	Responsabilités
IA	Mobilise les IEF dans le suivi évaluation des projets et programmes déroulés à l'échelle académique. Systématise les bonnes pratiques pour améliorer la qualité des enseignements apprentissages.
IEF	* Elabore et valide les outils de collecte des indicateurs. * Collecte, traite et suit les indicateurs.
Commune	* Suit les indicateurs de performance EHA à l'échelle communale. * Appuie les CGE pour l'amélioration des performances.
Société civile	* Elabore et met en oeuvre son plan de suivi des indicateurs. * Assure la mobilisation des parents d'élèves autour de l'école pour le maintien des performances.

Démarche

Fiche 20 : Mise en place des outils de suivi – évaluation des indicateurs	
Justification	Extrant 341 du PAQUET-EF « Communication sur la politique et les performances du système est renforcé à tous les niveaux ».
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> * Définir des indicateurs pour le suivi et l'évaluation. * Mettre en place un dispositif de suivi évaluation des indicateurs. * Suivre et évaluer de manière concrète l'évolution des indicateurs.
Stratégies / Approches	<ul style="list-style-type: none"> * Définir des indicateurs pour le suivi et l'évaluation. * Mettre en place un dispositif de suivi évaluation des indicateurs. * Suivre et évaluer de manière concrète l'évolution des indicateurs.
Acteurs impliqués	<ul style="list-style-type: none"> * IA : validation des outils. * IEF : supervision des missions de suivi-évaluation des indicateurs. * Association locale : participe à l'activité.
Résultats attendus	<ul style="list-style-type: none"> * Des indicateurs de suivi sont mis en place. * Des outils de suivi réguliers sont élaborés de manière participative. * Un dispositif de collecte des indicateurs est mis en place.

RETOUR D'EXPÉRIENCE

L'exemple de l'association Sénégal éducation au développement

Le Suivi et Evaluation se présente aujourd'hui comme un outil de progression des projets/programmes au service des différents acteurs, en vue d'améliorer la qualité des interventions. Nous avons pour mission, dans le cadre du PAEMS, de collecter les indicateurs d'abord, de les analyser et d'en proposer des recommandations, ensuite.

Pour y accéder, nous avons organisé :

- * un atelier de rédaction des outils de collecte des indicateurs sous la supervision de l'IA et des IEF.
- * des missions de collectes des indicateurs dans les écoles d'intervention.
- * remplissage du tableau des indicateurs.



Une expérience qui nous a permis d'évaluer les effets du programme dans les écoles d'interventions en termes de changement de comportements des élèves sur les thématiques EHA et EDD, d'amélioration des conditions d'accueils, d'apprentissage et de rapport entre école et milieu.

Amadou Dia

Président de l'Association Sen EAD

Partenaires financiers



Partenaires techniques



Guide des bonnes pratiques

Amélioration des conditions d'accès à l'eau, à l'hygiène et à l'assainissement en milieu scolaire